



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE CHANAZ

MAIRIE DE CHANAZ



Maison de Boigne  
Place A. Gianetto  
73310 CHANAZ  
Tél. 04 79 54 57 50  
Fax 04 79 54 27 94

**Arrêté municipal du 21 mars 2023**

**N°2023-26**

**Interdiction d'accès aux terrains de football pour cause de  
risque lié à l'installation électrique**

**Le Maire de CHANAZ,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite  
Chevalier de l'Ordre National des Palmes académiques**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2.1 et L 2212-2,

VU le danger que représente l'installation électrique permettant l'éclairage des terrains de football,

**Considérant** la nécessité de sécurisation de cette installation électrique,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : L'accès aux terrains de football de Chanaz est interdit au public jusqu'au 15 avril 2023.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera affiché sur les panneaux municipaux prévus à cet effet et devant l'enceinte sportive concernée.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chanaz,  
Le 21 mars 2023

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le président de l'association utilisatrice du terrain
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Chautagne
- Monsieur le commandant de la brigade de Chindrieux